Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260429-DEL2026_3_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 Avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Procurations : 2
Votants : 26

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de Mme Anne LAVILLONNIERE (absente excusée) et de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : Mme Gabrielle COSQUERIC à Mme Catherine HECK et M. Fabien GARREC à M. Michel GUEGUEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure LEFEBVRE.

OBJET : 2026-3-11 : SUBVENTION 2026 AU CCAS

Conformément au code de la famille et de l'action sociale, le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif rattaché à la commune. Il a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Afin d'en assurer le bon fonctionnement une subvention annuelle est versée au CCAS.

Il vous est proposé :

D'ALLOUER une subvention au CCAS pour 2026 d'un montant de 20 000 €.

POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 6

Abstentions : MM. GUILLOU Michel et QUEMERE Jean-Luc, Mme ALBRECHT Sandrine, Mme CAROFF Jocelyne, MM. HUIBANT Jean-Christophe et LE GOURRIEREC Pierre.

SAINT-EVARZEC, le 5 Mai 2026

Le MAIRE,
René ROCUET